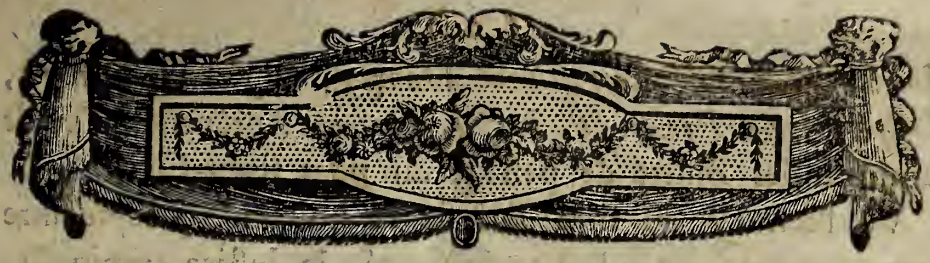

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT DE LYON.

Liste de seize Citoyens composant un Juré spécial d'accusation.

Dans la séance du Conseil général du District de Lyon, du 19 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté, où étoient MM. Eynard, Président; Dugenne, Lemelletier, Berthelet, Vincent, Nantas, Sériziat, Desgranges, Administrateurs; Blot, Procureur-Syndic; & Ferrand, Secretaire:

M. le Procureur-Syndic a représenté la lettre que lui a adressée, le 18 du courant, M. Rambaud, Commissaire du Roi auprès du Tribunal du District de Lyon, par laquelle il demande un Juré spécial d'accusation, pour l'affaire que le Directeur du Juré instruit contre les nommés *Thérese*

Lombard, *Benoît Cote*, *René Donzey*, *la femme Donzey*, *Joseph-Marie Favier* & *Jacques Donand*, prévenus d'avoir fabriqué des Billets de passage du pont Saint-Clair.

Vu l'art. IV du titre XII de la Loi du 29 Septembre 1791, concernant la Police de sûreté, la Justice criminelle, & l'établissement des Jurés, qui porte : « Pour former le » Juré spécial d'accusation, le Procureur-Syndic, parmi les » Citoyens éligibles, en choisira seize ayant les connoissances » relatives au genre de délit, sur lesquels il en sera tiré au » sort huit, qui composeront le tableau du Juré. »

En exécution de cette Loi, M. le Procureur-Syndic a soumis au Conseil général du District, le tableau suivant des seize Citoyens éligibles qu'il a choisis pour remplir les fonctions du Juré spécial d'accusation dans l'affaire des nommés *Thérese Lombard*, *Benoît Cote*, *René Donzey*, *la femme Donzey*, *Joseph-Marie Favier* & *Jacques Donand*;

SAVOIR :

Jean-Louis Giraud pere, *rue de l'Arbre-sec, en face de l'allée noire.*
Claude-Pierre Bon, papetier, *rue Sirene.*
Pierre Marduel, papetier, *rue Clermont.*
François Lebrun neveu, graveur, *place de l'Herberie*, N°. 120.
Gabriel Caminet, négociant, *rue Sainte-Catherine*, N°. 6.
Antoine Trapadoux, négociant, *grande Côte*, N°. 4.
Louis Beringuier, homme de loi, *rue Saint-Dominique.*
Jean Deschéneaux, imprimeur, *place Léviste*, N°. 120.
François Changeux, imprimeur, *rue Merciere*, N°. 26.
Jean-Baptiste Lusterbourg, imprimeur, *rue Raisin*, N°. 22.

Joſeph Meiſſonnier, imprimeur, *place Confort*, N°. 8.
Jacques Champagne, imprimeur, *rue Écorchebœuf*, N°. 56.
Gaſpard-George Morel, imprimeur, *rue de la Barre*, N°. 180.
Jean Richard, relieur de livres, *grande rue de l'Hôpital*, N°. 50.
Louis Cutty fils, imprimeur, *rue de la Charité.*

Le Conſeil général du Diſtrict de Lyon approuve la liſte ci-deſſus, & arrête qu'elle ſera imprimée & envoyée à chacun des membres qui y ſont inſcrits.

Il éprouve la douce ſatisfaction de penſer que le patriotiſme des Citoyens appellés aux fonctions de Juré d'accuſation, doit le diſpenſer de rappeller ici les termes de l'art. V.

Fait en Conſeil général, le 19 Juillet 1792.

Signé, FERRAND, Secretaire.

A LYON, de l'Imprimerie D'AIMÉ VATAR-DELAROCHE, aux halles de la Grenette. 1792.

Joseph Maisonnier, imprimeur, *place Confort*, N°. 8.
Jacques Champagne, imprimeur, *rue Vaucheberuf*, N°. 56.
Gaspard George Morel, imprimeur, *rue de la Barre*, N°. 180.
Jean Richard, relieur de livres, *grande rue de l'Hôpital*, N°. 50.
Louis Cutty fils, imprimeur, *rue de la Charité*.

Le Conseil général du District de Lyon approuve la liste ci-dessus, & arrête qu'elle sera imprimée & envoyée à chacun des membres qui y sont inscrits.

Il éprouve la douce satisfaction de penser que le patriotisme des Citoyens appellés aux fonctions de Juré d'accusation, doit le dispenser de rappeller ici les termes de l'art. V.

Fait en Conseil général, le 19 Juillet 1792.

Signé, FERRAND, Secretaire.

A LYON, de l'Imprimerie D'AIMÉ VATAR-DELAROCHE, aux halles de la Grenette. 1792.